



JMP/002-BEV/2021-RG

PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE MONS / COMMUNE DE MONS (EX.JEMAPPES)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En conformité du Décret relatif à la voirie communale adopté par le Gouvernement wallon le 06/02/2014, Section 5 du Titre 3, Article 24 (M.B. 04/03/2014)

Le Collège Communal de la Ville de Mons porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 02/12/2021, il a décidé de procéder à la modification de la voirie communale dénommé « **Avenue de la Faïencerie** » tendant simultanément à l'élargissement et au rétrécissement de ladite voirie au droit de l'habitation n°75.

Les réclamations et les observations écrites sont à adresser par courrier daté et signé au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand'Place n°22 à 7000 Mons du **15/12/2021 au 13/01/2022**. Les réclamations et les observations transmises à l'adresse Email : gregory.rogge@ville.mons.be ou par fax au 065/40.55.09 doivent être identifiées et datées. Les réclamations et les observations doivent parvenir au plus tard le jour de la clôture de l'enquête qui aura lieu au Département des Travaux / Bureau d'Etudes de la Voirie sis rue Neuve, 17 à 7000 Mons (1^{er} étage) le **13/01/2022 à 15 heures**.

Durant la période de l'enquête et dans le respect des normes de distanciation sociales, le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30) ainsi que le mardi **04/01/2022** (16h30 et 20h) en les locaux du Département des Travaux / Bureau d'Etudes de la Voirie **uniquement sur rendez-vous** pris au plus tard la veille au numéro de téléphone suivant : 065/40.55.53.

Mons, le 06 DEC. 2021

La Directrice Générale,

Cécile BRULARD.



Le Bourgmestre,

Nicolas MARTIN.

